



AMBASSADE DE FRANCE EN CHINE
Chancellerie consulaire de Pékin

BOURSES SCOLAIRES 2010/2011

1ERE COMMISSION LOCALE

Bourses scolaires au bénéfice d'enfants français résidant avec leur famille à l'étranger
(en application des articles D531-45 à D531-51 du Code l'Education)

LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE
Tous les documents en chinois sont à traduire, même partiellement, en français ou en anglais.
Traductions libres acceptées

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS EXAMINES EN COMMISSION

- ❑ **Formulaire de demande de bourse, dûment complété et signé.** La mention « néant » doit figurer dans les rubriques qui ne seront pas renseignées.
Indiquer la classe de l'enfant à la rentrée 2010/2011 (page 4) et son éventuel retard scolaire
- ❑ **Copie du livret de famille ou copie de la convention du Pacte Civil de Solidarité (P.A.C.S.).**
Si les parents ne sont pas de nationalité française, copie de l'acte de naissance de l'enfant.
- ❑ **Photocopie de la carte d'inscription au registre des Français établis hors de France** du ou des parents français (carte consulaire en cours de validité). Dans la mesure où les enfants ne possèdent pas de carte, leur numéro d'inscription consulaire sera renseigné par le Consulat
- ❑ **Photocopie des 3 premières pages des passeports des enfants,**
- ❑ **Présentation des passeports de tous les membres de la famille.**
- ❑ **Si vous avez d'autres enfants à charge scolarisés en France** métropolitaine ou dans un département ou territoire d'outre-mer : copie du justificatif de la scolarisation.
Est considéré comme enfant à charge un enfant ou jeune adulte âgé de moins de 25 ans, sans ressources, dont le demandeur assure l'entretien (par exemple l'enfant du conjoint). Produire les preuves de cette charge effective, ainsi que le jugement de divorce ou tout autre document précisant la garde de l'enfant et le versement éventuel d'une pension alimentaire. Joindre également la copie du livret de famille ou la copie de l'acte de naissance indiquant la filiation de l'enfant.

SITUATION FAMILIALE

En cas de divorce ou de séparation : la demande de bourse doit être souscrite par le parent au foyer duquel vit l'enfant.

- ❑ Photocopie du jugement de divorce ou de tout document officiel désignant le parent à qui la garde est confiée et fixant la pension alimentaire. *Les ressources des deux parents seront considérées dès lors qu'ils conservent l'autorité parentale. Elles devront être mentionnées et justifiées.*

En cas de **remariage ou de vie maritale (PACS, concubinage)** de l'un des parents, les revenus des deux concubins ou conjoints seront pris en compte ainsi que, le cas échéant, le montant de la pension alimentaire versée par l'autre parent.

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents

- ❑ Photocopie de la décision de justice de placement de l'enfant (« délégation d'autorité parentale » délivrée en France par le tribunal d'instance) ou photocopie du jugement de tutelle.

En cas de décès de l'un des parents

- ❑ Photocopies de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf(ve) et d'orphelin.

Pour les personnes déclarant subvenir seules aux besoins de la famille

- ❑ Attestation sur l'honneur qu'elles ne vivent pas en concubinage.

SITUATION FINANCIERE ANNUELLE

□ **Salariés :**

- Contrat de travail ET attestation de salaire 2009, signés par l'employeur ou copies des 12 bulletins de paie 2009

- Attestation de l'employeur concernant sa participation ou non aux dépenses de scolarisation

□ **Professions non-salariées (travailleurs indépendants : commerçants, artisans) et libérales**

- Statuts de la société, inscription au registre du commerce

- Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats 2009 de la société, visée par les services fiscaux. Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé.

Pour les entreprises unipersonnelles, préciser et justifier le montant des charges d'exploitation.

- Avis d'imposition sur les revenus 2009 tirés à titre personnel de l'activité exercée.

- 3 derniers relevés bancaires de la société au moment du dépôt de la demande de bourse.

□ **Titulaires d'une bourse d'étude ou de recherche, étudiants :** justificatif des ressources 2009.

□ **Retraités :** Justificatifs pour l'année 2009 des pensions versées par les caisses de retraite ou les trésoreries. A défaut, relevés bancaires 2009.

□ **Demandeurs sans emploi :** justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage 2009

□ **Bénéficiaires de prestations sociales :** justificatifs 2009 (ex. Caisse d'Allocations Familiales)

□ **Certificat de radiation de la CAF**

- Toute famille arrivant de France doit obligatoirement produire un certificat de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales du dernier domicile en France attestant de la cessation de paiement ou de la non-perception de prestations sociales (en application du principe de territorialité des aides sociales). Ce certificat doit viser les enfants ou le(s) parent(s) résidant désormais à l'étranger et qui bénéficiaient en France d'une aide sociale (congé parental, allocations familiales, aide au logement, Revenu de Solidarité Active, qui remplace le Revenu Minimum d'Insertion et l'Allocation de Parent Isolé).

- **Si l'un des parents réside encore en France, les mêmes justificatifs seront exigés.**

A défaut d'attestation de la C.A.F., la demande sera rejetée par la commission.

Si ce document a déjà été présenté au Consulat dans un précédent dossier, en produire une copie.

□ **Personne bénéficiant d'une pension alimentaire :** justificatif de la pension reçue en 2009 et relevés bancaires correspondants ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir le versement de cette pension.

□ **Revenus mobiliers :** compte d'épargne, valeurs boursières ou autres produits de placement
Relevés bancaires correspondant (en général relevé du mois de décembre 2009 ou janvier 2010), peu importe que ces revenus soient imposables ou non.

□ **Emprunt(s) à la consommation 2009 :** justificatifs.

□ **Patrimoine immobilier :** Titre de propriété quelle que soit la localisation du bien. Justificatif de la valeur d'achat de ce patrimoine. Si un emprunt a été souscrit, tableau d'amortissement.

□ **Capital foncier / revenus immobiliers ou héritage de valeurs mobilières**

- Derniers avis de taxe foncière et justificatifs des revenus immobiliers 2009 : bail de location et relevés bancaires correspondant aux versements reçus.

- Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente du bien immobilier en 2009 ou relevé de compte du notaire attestant du montant des valeurs mobilières héritées en 2009.

□ **Aide financière des proches (amis, famille...):** justificatifs de l'aide reçue en 2009 : relevés bancaires, transferts ; à défaut, attestation sur l'honneur des personnes ayant apporté l'aide.

□ **Compte** bancaire, postal ou d'épargne : copies des trois derniers relevés au moment du dépôt de la demande de bourse. Les relevés de tous les comptes du couple doivent être communiqués quelle que soit la localisation du compte.

CHARGES / AVANTAGES EN NATURE

Indiquer sur le formulaire de demande de bourse (pages 2 et 3) le montant des ressources, charges et avantages en nature dans la monnaie où ils apparaissent sur le justificatif. La conversion en CNY sera faite le cas échéant par le Consulat, à partir d'un taux de change identique pour l'ensemble des dossiers.

- ❑ **Logement** : produire le bail (ou les baux) qui couvre(nt) l'année 2009
- ❑ - Si un prêt a été souscrit pour l'achat d'une résidence principale, en Chine uniquement, justificatif des annuités, capital et intérêts 2009, correspondants aux emprunts souscrits.
- Logement gratuit par la famille : attestation d'hébergement précisant si les charges (eau, électricité, téléphone...) ont été payées ou non par les parents de l'enfant.
- Logement de fonction : attestation de l'employeur indiquant l'adresse, la composition du logement, le montant du loyer et les avantages en nature consentis (eau, électricité, téléphone...).
- ❑ **Electricité et téléphone** : photocopies des 3 dernières factures au moment du dépôt de la demande de bourse (même si celles-ci ne sont pas au nom de la famille, mais du propriétaire).
- ❑ **Billets d'avion, personnel de service...** : attestation de l'employeur ou de la famille mentionnant la nature et le montant des avantages consentis en 2009.
- ❑ **Véhicule(s) personnel(s)** : copie du certificat d'immatriculation.
Véhicule de fonction : copie du certificat d'immatriculation. L'employeur doit chiffrer le montant de cet avantage.
- ❑ **Cotisations sociales** : retraite et assurance-maladie exclusivement. Préciser le montant de la cotisation 2009 qui a été payée par l'employeur au titre d'un avantage figurant au contrat de travail. Produire les 4 relevés 2009 de la C.F.E. ou de tout autre organisme de protection sociale. *Les cotisations de mutuelle complémentaire et prestation d'assistance ne seront pas prises en compte dans le calcul.*
- ❑ **Impôts sur le revenu 2009** :
 - en France : avis d'imposition 2009 sur les revenus de 2008.
 - en Chine : justificatifs des paiements des impôts de 2009. Préciser si l'impôt a été prélevé à la source sur le salaire.
- ❑ **Pension alimentaire due** : justificatifs des versements en 2009 : relevés bancaires ou tout autre justificatif. Les attestations sur l'honneur ne seront pas acceptées.
- ❑ **Personne handicapée à charge** : justificatifs des dépenses 2009 non couvertes par un organisme de protection sociale.
- ❑ **Personne à charge** :
 - justificatifs des ressources de la personne à charge (revenus 2009, patrimoine)
 - justificatifs des dépenses 2009 correspondant à son entretien.
- ❑ **Garde des enfants** : factures émises en 2010 par une structure (crèche/kindergarten) ou du personnel agréé (hors personnel de service ex : « ayi »).

SI LES PIÈCES PRÉSENTÉES NE PERMETTENT PAS D'APPRECIER CLAIREMENT LA SITUATION DE LA FAMILLE,
DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE EXIGES.